



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS**

L'an deux mille vingt et un, le 25 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 21/06/2021

**Présents :** BERNADBEROY Marc, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CAZOTTES Aurélien, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Sabrina, FERRIE Nathalie, LEON Olivier, PEGORAROTTO David.

**Pouvoirs :** BAQUIE Frédéric à BRUNET Pierre,  
APPY Carole à BERNADBEROY Marc,  
RUMEAU Frédérique à FERRIE Nathalie,  
BREFORT André à LEON Olivier.

<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>15</b>
<b>Pour</b>	<b>12</b>
<b>Contre</b>	<b>2</b>
<b>Abstention</b>	<b>1</b>

Mme DUBORPER Sabrina été élue secrétaire de séance.

### **2021/28 Ouverture d'une ligne de trésorerie**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il sera nécessaire de souscrire un prêt relais pour couvrir les dépenses du projet de rénovation énergétique, pour lequel les subventions ont été obtenues et qui va démarrer.

Une ligne de trésorerie est nécessaire dans l'attente du versement des subventions et du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de la T.V.A., correspondant à 16,404 % des dépenses d'investissement T.T.C. éligibles). Le montant total H.T. des travaux est évalué à 262 062 €.

Le montant de F.C.T.V.A. attendu est estimé à 42 988 €.

M. le Maire propose de négocier avec les banques le principe d'un prêt relais d'un montant maximum de 300 000 € et d'une durée maximale de 2 ans. Le montant de l'emprunt et sa durée seront décidés lors d'un prochain conseil.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Acte le principe de contracter un emprunt pour couvrir les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux d'un montant maximum de 300 000 € et d'une durée maximale de 2 ans.
- Autorise M. le Maire à négocier les modalités de ce prêt avec les banques, sans engager la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

**Pour copie conforme,  
Transmis en Préfecture le 29/06/2021.  
Rendu exécutoire le 29/06/2021.  
Affiché le 29/06/2021.**

**Le Maire, Laurent BRAAK.**

